

LA POLITIQUE SPATIALE BELGE -
VISION – OBJECTIFS STRATEGIQUES –
OBJECTIFS OPERATIONNELS (2006-2010)

1 La vision

Sous peine d'être marginalisés et de perdre l'acquis de plus de trente ans d'investissements clairvoyants et continus, la Belgique et ses Régions, leurs communautés scientifiques et industrielles et leurs pouvoirs publics ne peuvent rester en marge des bouleversements du paysage international et rester à la traîne des objectifs politiques européens dans le secteur spatial et, plus globalement, en matière de science, de recherche et de technologie.

Outre le travail permanent opéré sur la quantité et la qualité du retour scientifique, industriel et commercial, la politique de spécialisation et la stratégie axée sur les produits doivent donc être renforcées afin de permettre aux acteurs belges de s'inscrire résolument dans l'approche stratégique et applicative qui est mise en place progressivement par l'Union européenne en coopération avec l'ESA.

La politique spatiale belge reposera ainsi sur une vision actualisée comme suit :

« Grâce à l'excellence de leurs laboratoires de recherche, au savoir-faire pointu de leurs entreprises et au soutien coordonné des pouvoirs publics, la Belgique et ses Régions sont un acteur déterminant de l'Europe de l'Espace ».

Un souci encore plus affirmé de l'excellence et de la complémentarité de la recherche scientifique en matière spatiale, une spécialisation plus poussée de l'industrie active dans ce domaine et un investissement renforcé, mais davantage coordonné et fédéré, de ses différents niveaux de pouvoir devraient permettre à « l'ensemble Belgique » de continuer à faire valoir ses points fort, de valoriser les investissements consentis en cette matière et de renforcer ses positions dans le concert spatial européen.

De manière plus explicite, en poursuivant cette vision, les objectifs stratégiques et opérationnels et les actions qui la traduisent visent les trois finalités suivantes :

- renforcer - et, au besoin, faire naître – l'expertise et les capacités scientifiques et technologiques dans les domaines de croissance du secteur spatial ;
- donner à l'industrie les possibilités de conquérir de nouveaux marchés et, ainsi, renforcer l'importance du secteur spatial pour l'économie belge en termes d'emplois qualifiés et de développements technologiques ;
- permettre à l'autorité publique de disposer des outils spatiaux dont elle a besoin pour définir et mettre en œuvre ses politiques.

x

2 Les objectifs stratégiques

La vision actualisée de la stratégie spatiale de la Belgique se concrétisera autour de cinq objectifs stratégiques, qui seront poursuivis de front et de manière coordonnée.

2.1 Renforcer la « compétitivité » des universités, écoles supérieures, institutions et entreprises belges actives dans le domaine spatial

La restructuration institutionnelle, scientifique et industrielle que connaît ou que connaîtra encore le secteur spatial européen exige dès à présent, si la Belgique spatiale veut continuer à s'inscrire sur la carte européenne, d'opérer résolument une série de choix clairs et éviter ainsi le « saupoudrage »: soutenir les pôles d'excellence scientifique, prendre le leadership de certains réseaux en Europe, renforcer la politique de « niches » industrielles... Ces choix constituent assurément des voies à suivre pour contribuer à faire de nos laboratoires de recherche et de nos firmes des partenaires uniques et « compétitifs » - et donc incontournables - des « *primes* » à la recherche d'un composant, d'un équipement, d'un (sous-) système, d'une application ou d'un service.

2.2 Augmenter le « retour sur investissement » des fonds publics consacrés au domaine spatial

Outre son rôle « d'outil » au service des politiques publiques (voir plus bas), la R&D spatiale a également comme mission essentielle d'être un moteur de l'innovation : en investissant dans ce domaine, les pouvoirs publics doivent viser au développement de nouveaux produits et encourager les applications et services orientés vers le marché. Il faudra donc veiller, plus que par le passé, à ce que le retour - pour la société et pour l'économie - sur cet investissement soit maximalisé.

2.3 Promouvoir le rôle de l'outil spatial et soutenir le développement de son usage en contribution à la définition et l'exécution des politiques publiques, et ce à tous les niveaux de pouvoir

Sans aucun doute, les outils spatiaux aideront à mieux définir ou à mener plus efficacement les politiques publiques dans de très nombreux secteurs. Ces outils permettront aussi aux pouvoirs publics d'offrir de nouveaux services aux citoyens. Il est donc temps de rentabiliser les efforts de R&D menés dans le domaine spatial en exploitant au maximum dans le secteur public les technologies et les services déjà ou potentiellement disponibles. Pour cela, ces services demandent à être connus de leurs utilisateurs potentiels et les besoins de ceux-ci doivent être répertoriés et leurs contraintes rencontrées.

2.4 Insérer la Belgique dans la composante « sécurité-défense » de l'Europe spatiale

Même s'il constitue un cas particulier de l'objectif précédent et pour les raisons déjà évoquées plus haut, l'importance du secteur « sécurité-défense » pour l'avenir du spatial européen mérite qu'on accorde une place en soi à cet objectif et qu'il mobilise, aussi dans notre pays, un ensemble de ressources plus particulièrement adaptées à le concrétiser.

2.5 Peser sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique spatiale européenne

Le maintien de la position de choix que la Belgique a acquise dans le secteur spatial européen dépendra bien entendu de la volonté de la Belgique spatiale de s'adapter aux mutations en cours mais aussi de sa capacité à peser sur la politique spatiale européenne, afin que celle-ci intègre les spécificités du secteur spatial d'un « petit » pays comme la

Belgique. Il s'agira donc de profiler la Belgique avec détermination sur la scène spatiale européenne grâce à une position belge « consolidée » et exprimée d'une seule voix.

Ces cinq objectifs stratégiques ne feront bien entendu pas perdre de vue la nécessité – et il s'agit là d'ailleurs d'une contribution majeure à leur réalisation – de continuer à « se battre » pour **augmenter la quantité et la qualité du retour scientifique et industriel de la participation belge aux programmes spatiaux**, que ce soit dans le cadre intergouvernemental de l'ESA, dans le cadre communautaire de l'UE ou encore dans le cadre de projets menés en collaboration bilatérale.

Ce retour devra continuer à faire l'objet d'une planification pluriannuelle garantissant globalement – dans un portefeuille de programmes et de projets et sur une période donnée – une répartition équitable à l'intérieur du pays qui valorise le potentiel scientifique et technique présent dans chacune de ses trois Régions.

x

3 Les objectifs opérationnels

Les cinq objectifs stratégiques seront déclinés autour d'un ensemble d'objectifs opérationnels à poursuivre dans chacun des champs d'action de la participation belge aux programmes spatiaux.

3.1 Renforcer la « compétitivité » des universités, écoles supérieures, institutions et entreprises belges actives dans le domaine spatial

3.1.1 favoriser en R et D spatiale l'émergence de pôles d'excellence à l'échelle du pays basés sur des réseaux

Les pouvoirs publics encourageront une plus grande association de scientifiques en pôles d'excellence destinés à atteindre une dimension critique et à s'imposer comme « leader » au plan européen et à accroître ainsi le nombre de « *principal investigators* » belges dans les programmes spatiaux internationaux. Cet objectif implique évidemment la nécessité de faire des choix, basés sur l'expertise existante et sur les opportunités de développement, de concentrer les moyens sur ces priorités et de raisonner, demain plus qu'aujourd'hui, en termes de complémentarités et de réseaux.

3.1.2 renforcer la politique de « niches » industrielles

Il s'agira de faire appel et de développer encore davantage, notamment par une participation accrue dans les projets à haute valeur technologique, les différents 'points forts' présents ou potentiellement présents dans le tissu industriel belge, notamment chez les équipementiers.

3.1.3 accroître et promouvoir l'attractivité des carrières scientifiques dans le domaine spatial

Les priorités programmatiques une fois fixées et les questions financières une fois résolues, l'Europe et singulièrement notre pays risquent de se retrouver demain devant une pénurie d'expertise et de main d'œuvre qualifiée pour mener à bien les projets spatiaux. En concertation étroite avec les milieux concernés, des actions ciblées et coordonnées seront donc mises en œuvre pour encourager les carrières scientifiques et technologiques¹ ainsi que pour faciliter la mobilité des ingénieurs et des techniciens entre l'ESA, l'UE, les Agences et départements nationaux de l'Espace et l'industrie spatiale européenne.

3.1.4 mieux exploiter la complémentarité des acteurs belges du spatial (universités et écoles supérieures, entreprises, services publics...) pour plus de valeur ajoutée

On veillera à faciliter la diffusion d'informations, la valorisation d'expériences pilotes et l'échange entre les différents acteurs d'une thématique donnée (i.e. mettre en relation l'offre et la demande d'outils spatiaux). Par ailleurs, on encouragera des collaborations plus soutenues entre universités, industries et utilisateurs finaux via

¹ comme le souligne le « Livre blanc » de la Commission : « Rajeunir une population scientifique vieillissante en orientant davantage de jeunes chercheurs et ingénieurs vers le secteur spatial. »

des programmes de soutien à la recherche et au développement technologique qui soient plus intégrateurs.

3.2 Augmenter le « retour sur investissement » des fonds publics consacrés au domaine spatial

3.2.1 stimuler les entreprises innovantes

Le soutien apporté aux entreprises afin, d'une part, de leur faciliter l'accès au marché des services et des équipements issus des technologies spatiales de pointe et, d'autre part, de leur permettre de développer des compétences d'intégrateur sera accentué.

La représentation des intérêts belges renforcera son action auprès des principaux bailleurs de fonds (UE, ESA...) afin de réserver des programmes ou des parties de programmes aux PME.

Enfin, grâce à la poursuite et au développement de synergies avec les initiatives régionales, un soutien accru en R&D sera offert aux « *spin-off* » en vue de faciliter leur stabilisation sur le marché.

3.2.2 encourager les applications et services orientés vers le marché (institutionnel et commercial) et celles qui génèrent des productions récurrentes

Pour accroître « le retour sur investissement », l'industrie spatiale belge devra être davantage en mesure de réagir rapidement aux demandes spécifiques du marché en matière de nouvelles applications et de nouveaux services. Dans le même temps, elle aura à s'affranchir, autant que faire se peut, d'une dépendance trop grande vis-à-vis des fonds publics de R&D. Ceux-ci privilégieront d'ailleurs les développements conduisant à des productions récurrentes.

3.3 Promouvoir le rôle de l'outil spatial et soutenir le développement de son usage en contribution à la définition et l'exécution des politiques publiques, et ce à tous les niveaux de pouvoir

3.3.1 mieux connaître les besoins et priorités des pouvoirs publics en matière d'outils spatiaux

Il sera procédé , auprès des administrations fédérales, régionales et communautaires, à un inventaire des utilisations déjà existantes, des contraintes (par exemple en matière d'exploitation des données) et des besoins futurs.

3.3.2 démontrer la pertinence des solutions spatiales pour les pouvoirs publics, les faire connaître à leurs utilisateurs potentiels, en faciliter l'usage

Il s'agira de mettre en relation, d'une part, les utilisateurs potentiels avec les fournisseurs de services et d'applications qui peuvent rencontrer leurs besoins et, d'autre part, les utilisateurs de services entre eux pour qu'ils structurent et coordonnent leurs demandes.

3.4 Insérer la Belgique dans la composante 'sécurité-défense' de l'Europe spatiale

3.4.1 mieux connaître les besoins et priorités des pouvoirs publics en matière d'outils spatiaux

Il sera procédé, auprès du Ministère de la Défense et des autres services publics fédéraux impliqués dans les diverses problématiques de la sécurité, à un inventaire des usages déjà existants, des contraintes (par exemple en matière de confidentialité...) et des besoins en outils spatiaux nécessaires pour contribuer à la poursuite d'une politique de sécurité commune européenne.

3.4.2 accompagner le développement des technologies à usage dual

Une coordination plus efficace sera instaurée entre le développement d'équipements et d'applications à usage civil et celui destiné aux applications militaires et de sécurité (domaine des technologies dites « duales »).

3.5 Peser sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique spatiale européenne

3.5.1 maintenir l'Agence spatiale européenne (ESA) comme un acteur central de la stratégie spatiale belge

Dans le cadre européen et, plus particulièrement, celui du rapprochement UE-ESA, la Belgique doit se donner pour objectif de conserver et valoriser les acquis de l'ESA et le rôle important que notre pays y joue. Dans le cas particulier de la politique spatiale, l'approche intergouvernementale permet en effet à la Belgique de s'exprimer avec plus de « poids » qu'elle ne peut le faire dans le cadre strictement communautaire. Il faudra néanmoins veiller à ce que l'ESA continue à accorder une attention marquée aux projets spécifiques des petits Etats membres, qui ne pourraient trop souffrir d'une « concurrence » avec les grands programmes d'infrastructure spatiale.

3.5.2 mieux profiler la Belgique sur la scène spatiale grâce à une position belge « consolidée »

Une concertation renforcée entre l'autorité fédérale et les entités fédérées est indispensable dans la mesure où les évolutions identifiées au plan spatial européen et les objectifs définis ici pour s'y adapter ne pourront être rencontrés avec une pleine efficacité qu'en dépassant le cadre exclusivement fédéral et, surtout, qu'en défendant une position commune dans les différents forums européens (le Conseil des Ministres de l'UE notamment). Ce sera particulièrement vrai pour ce qui concerne l'utilisation des outils spatiaux en appui des politiques européennes et nationales.

3.5.3 encourager les collaborations interrégionales

Au premier chef, il s'agira de profiter au maximum des complémentarités (de plus en plus évidentes) du tissu scientifique et industriel spatial de nos trois Régions.

Au-delà, des contacts sont en train de se nouer entre certaines Régions d'Europe, à l'initiative de certaines d'entre elles ou de la Commission européenne². Une stratégie

² c'est ainsi, par exemple, que s'amorce un dialogue entre la Région Midi-Pyrénées et la Région wallonne ou encore que se met en place le réseau ERA-STAR qui regroupe actuellement 16 partenaires (régions ou pays) actifs dans le secteur aérospatial.

spatiale belge actualisée ne peut ignorer ces collaborations interrégionales ; elle doit les encourager et les intégrer dans son action en veillant à ce qu'elles s'inscrivent dans la ligne des objectifs stratégiques fixés à la politique spatiale de notre pays.

3.5.4 Viser les partenariats porteurs d'évolution en ce qui concerne les accords bilatéraux

Tout en continuant à privilégier l'approche multilatérale dans la conduite de sa politique spatiale, la Belgique se doit de s'intéresser à des projets spatiaux initiés par certains pays au plan national et de s'y associer si ceux-ci présentent un intérêt spécifique et complémentaire par rapport à ses autres participations.

Plus que par le passé, des études « coûts/bénéfices » de ces accords bilatéraux en matière spatiale seront menées en ayant à l'esprit les développements ultérieurs de la collaboration bilatérale concernée. Il s'agira de viser les partenariats :

- qui entrent dans notre stratégie ;
- avec les Etats qui offrent une complémentarité au plan scientifique/industriel ;
- qui permettent une « européanisation » ultérieure du projet, c'est-à-dire son « transfert » en tant que projet de l'ESA (ou de l'UE) ;
- et pour les pays hors UE, qui s'inscrivent dans les « cibles » définies par l'Union.

C'est ainsi, à titre d'exemple, que la Belgique pourrait renforcer ou nouer des liens avec la France et l'Espagne, mais aussi avec l'Inde et le Canada.

Avant d'aborder les champs d'action de la participation belge aux programmes spatiaux, on gardera bien à l'esprit que la plupart des objectifs opérationnels définis ci-dessus nécessiteront au premier chef un renforcement du dialogue, de la coopération et des synergies entre départements fédéraux, communautaires et régionaux.

x